

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La partie officielle du *Moniteur* contient un décret impérial portant promulgation du traité de paix et d'amitié conclu, le 5 juin 1862, entre la France et l'Espagne, d'une part, et le royaume d'Annam, d'autre part.

Ce traité consacre en faveur de la France des avantages considérables : la cession de trois provinces et de l'île de Pulo Condor ; le paiement d'une forte indemnité, qui s'élève, en y comprenant la part de l'Espagne, à la somme de quatre millions de dollars ou de 20 millions de francs ; la possession, jusqu'à nouvel ordre, de la citadelle de Vinh-Long, l'engagement pris par le roi d'Annam de ne faire aucune cession de territoire qu'avec l'agrément de la France, sans compter les stipulations relatives à la liberté du culte chrétien et à la liberté commerciale.

L'Espagne, qui a signé le traité du 5 juin avec la France, n'a réclamé aucune cession de territoire ; elle ne participe qu'aux avantages commerciaux et à la répartition de l'indemnité. (La France.)

Le *Moniteur* donne, dans son Bulletin, les nouvelles suivantes du Japon :

Une certaine agitation continue à régner au Japon. Dans la matinée du 6 mai, quelques désordres ont éclaté à Yokokama, mais sans aucune suite fâcheuse. Toutefois, pour assurer plus complètement la sécurité des Européens, les légations étrangères sont convenues d'établir une solidarité d'intérêts entre leurs nationaux. Les amiraux français et anglais ont

d'ailleurs demandé quelques renforts aux stations de Chine ; ils sont, par conséquent, en mesure de faire face à tous les événements.

» Les dernières nouvelles vont jusqu'au 11 mai. »

Il se confirme que le roi Georges de Grèce hésite, ainsi que nous l'avons dit, à aller prendre possession de son trône, sans être appuyé par une force étrangère. Les dernières insurrections militaires ont donné à penser à Copenhague que le jeune souverain se trouverait dénué de tout moyen de rétablir la tranquillité dans un pays où l'armée elle-même est le premier instrument de discorde. Des déclarations, dans ce sens, ont été envoyées de Copenhague à Londres. (La France.)

On assure que le statut provincial pour la Vénétie sera promulgué dans quelques jours par le gouvernement autrichien. Il doit, dit-on, être précédé d'un décret d'amnistie générale. (Idem.)

Des correspondances de l'Amérique du Nord expriment des craintes sur la situation de la Nouvelle-Orléans. Le général Banks a subi un échec grave devant Port-Hudson. Les confédérés ont quitté le Texas, et sont en force dans la Louisiane. D'autre part, le Mississippi a baissé extraordinairement, et s'il diminue encore de quelques pieds, les navires de guerre seront obligés de regagner les rades. Si Banks est vigoureusement poussé, et que Grant ne puisse venir à son secours, il semble que les sécessionnistes ne tarderont pas à réoccuper la Nouvelle-Orléans.

Nous avons des nouvelles de New-York, du 5 et du 4 juillet. Elles signalent une bataille entre les fédéraux et les confédérés, aux environs de Gettysburg, en Pensylvanie. Les renseignements les plus contradictoires sont donnés sur l'issue de cette bataille, qui a été livrée en deux jours. Ce qui est certain, c'est qu'elle a été sanglante, et que le général Reynolds, qui commandait le 5^e corps de l'armée fédérale, a été tué. Le général Meade accuse un nombre considérable de morts et de blessés. (Idem.)

ARRESTATION DE CINQ NAPOLITAINS SUR UN BATIMENT FRANÇAIS.

Nous empruntons au *Sémaphore*, de Marseille, la relation de cet incident. Le correspondant du *Sémaphore* n'est pas ennemi des Piémontais ni des piémontistes ; on peut donc le croire.

« Gènes, 11 juillet 1863.

Il s'est passé, dans la journée d'hier, des faits qui méritent d'être racontés, et que vous connaissez peut-être déjà par les voyageurs que vous aura amenés à Marseille le vapeur des Messageries impériales, l'*Aunis*. Je veux parler, vous le comprenez sans doute, de l'arrestation à bord de ce navire de cinq anciens chefs de bandes bourbonniennes, Cipriano la Gala, Sena la Gala, son frère, Avenzo, Papa et Sarno, tous fort compromis dans la guerre de partisans que poursuit l'ancien gouvernement napolitain dans les provinces méridionales. J'ai sur cette arrestation des détails très-précis, et qu'il n'est pas inutile de faire connaître au public.

» Procédons par ordre : les cinq bourbonniens que je vous ai nommés s'étaient embarqués à Civita-Vecchia pour Marseille, munis de passeports romains portant leur véritable nom, et revêtus des visas des ambassades de France et d'Espagne à Rome. Il est probable — je ne vous donne ce détail que par induction — que l'autorité italienne fut informée de leur présence à bord pendant la relâche de l'*Aunis* à Livourne, avant-hier jeudi. Quoi qu'il en soit, et de quelque source que le renseignement soit parvenu à la préfecture de Gènes, hier matin, vers dix heures et demie, un commissaire de police, ceint de son écharpe, se présentait à bord de l'*Aunis*, accompagné de cinq agents de police sans uniforme, et de vingt-cinq carabiniers, et demandait que les cinq passagers lui fussent livrés.

Le capitaine de l'*Aunis* était à terre, le second du navire, à qui on s'adressa, refusa tout d'abord de livrer les cinq passagers sur une simple lettre du préfet de Gènes à la questure. Dans le même temps les carabiniers occupaient toutes les issues du navire, qui était bientôt envahi et entouré de toutes parts par des chaloupes des navires de guerre montées par des hommes armés. Le second protesta contre ces procédés, et déclara qu'il ne livrerait les hommes réclamés que sur l'ordre du consul de France ; il demanda au commissaire de police de vouloir bien quitter le navire, et offrit de réinnir les cinq passagers suspects dans une cabine à l'avant, où les matelots du bord les garderaient sous la responsabilité des officiers du navire. Cette offre non-acceptée, le commissaire demanda qu'on voulût bien au moins lui désigner les cinq passagers, qu'on

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

V.

Une lieue environ séparait le domaine des Ravines de la propriété du Stangala.

Le sentier qui les reliait courait à travers la campagne accidentée, entre des haies de houx et de muriers sauvages, à l'ombre des chênes, des sapins et des mélèzes.

Dans la direction de la mer, le sol se montrait peu fertile ; du côté opposé, la terre s'embellissait de cultures bien amenées que les tièdes brises du printemps caressaient amoureusement.

Du château, on apercevait le domaine situé au sommet d'une haute colline et enveloppé d'un triple rang d'arbres destinés à le garantir contre les vents de l'ouest et du nord.

Après avoir marché d'un pas rapide, poussé par le souffle de sa mauvaise humeur, Maxime ralentit son élan. Bientôt même il s'arrêta et s'assit sur un tertre parmi les folles herbes et les fleurettes.

De fraîches bouffées d'air, s'infiltrant dans ses veines, avaient assoupi l'ardeur de son sang. Il se prit à réfléchir avec un peu de calme à sa situation.

Beaucoup plus qu'il ne le croyait lui-même, ce jeune homme avait été cruellement déçu par l'aveu que venait de lui faire le vieux Tréhouart. Ce n'était pas seulement, en effet, parce que cet aveu menaçait de rompre un projet de mariage qui devait mettre une grande joie dans son existence ; c'était aussi parce que, depuis des années, il avait compté sur la succession de son oncle, et basé sur elle son opulence future.

Non qu'il y eût de sa part calcul sordide. Il était le plus proche parent du millionnaire, qui lui montrait une constante affection, et il avait le droit d'espérer que celui-ci se ferait un devoir de famille, une religion du cœur, de lui conserver intacte sa position d'héritier.

Jamais, d'ailleurs, le vieillard ne l'avait prévenu du contraire, et, dans la conviction où était Maxime qu'un riche avenir lui était assuré, il avait maintes fois négligé de mettre à profit sa capacité d'ingénieur, afin d'être plus aisément une distraction à la solitude et à la tristesse de son oncle. Première faute, dont il se repentait, et qui lui enseignait cette vérité

sévère, qu'en ce monde il faut avant tout compter sur son travail.

Lorsqu'il eut bien savouré l'amertume de cette sentence philosophique, il résolut d'en faire désormais la règle impérieuse de sa vie.

Les natures robustes ont cela de bon que, dans les conjonctures imprévues elles ont vite pris leur parti. Maxime se dit péremptoirement qu'il travaillerait et deviendrait riche. Il ajouta même d'un ton héroïque et méprisant, qu'il répudierait sans peine l'héritage du million : en cela il est à craindre qu'il ne fût pas entièrement sincère, car plus d'un soupir furtif vint, tandis qu'il s'exprimait ainsi, expirer dans le pli dédaigneux de ses lèvres crispées.

Une grave réflexion devait d'ailleurs troubler, en dépit de lui-même, le calme affecté de sa renonciation volontaire. En apprenant que le neveu ne devait pas hériter de son oncle, M. Bamalec ne refuserait-il pas de confirmer son consentement au mariage de sa fille avec Maxime ! Ce qu'il y avait de pis encore, ne contraindrait-il pas Camille à épouser Marin Scœr ?

Cette dernière pensée faisait bondir notre amoureux. Il frappait du pied la terre en s'écriant :

— Jamais ! jamais ! J'écraserais plutôt cet homme

sous mon talon.

Il se remit en marche et ne tarda pas à pénétrer sous les ombrages où s'abritait le domaine des Ravines.

Ce domaine était un ancien manoir dont on venait de recrépir et badigeonner la façade malpropre et lézardée. Il se composait d'un vaste rez-de-chaussée, simple en profondeur, de plain-pied avec le sol, n'ayant vue sur l'horizon maritime que par quelques jours de souffrance, mais ouvrant sur la verte campagne six fenêtres largement espacées.

De ces fenêtres la vue pouvait contempler, à travers une échancrure du feuillage environnant, les profondes ondulations des prés, des champs, des bois qui dépendaient du domaine, et qui se perdaient au loin.

De nombreux bâtiments d'exploitation s'élevaient sur les flancs de la maison principale. Par leur bonne tenue, ils révélaient la présence du maître qui faisait valoir lui-même son bien au soleil.

Cette habitation, ainsi posée sur une cime, au milieu d'un pays tourmenté, montueux, était située à peu de distance de quelques précipices, déchirures effroyables du sol, qui parlent à l'esprit de tempêtes géologiques, de volcans bouleversés. Ces enton-

laisserait libres jusqu'à l'arrivée du capitaine de l'*Aunis*; mais quand il les eut en sa présence il les fit mener par ses agents, malgré les énergiques réclamations du second.

» Pendant que ceci se passait à bord, aucun des autres passagers qui étaient descendus à terre ne put rentrer sur le navire, les embarcations armées menaçant de faire feu si l'on s'approchait. Un officier avait été envoyé au consulat de France et un autre auprès du capitaine de l'*Aunis*. M. Mannarino et son officier arrivèrent presque en même temps chez le consul, qu'on instruisit des événements dont il n'avait pas connaissance et dont il apprit les motifs quelques instants après, par l'arrivée d'un fonctionnaire de la questure. Le capitaine de l'*Aunis* protesta devant le consul contre les procédés de la police, et la manière dont elle avait agi, en envahissant ainsi son navire, et demanda au consul un ordre positif et écrit de remettre les cinq bourbonniens. De son côté, l'employé de la questure expliqua les motifs qui avaient exigé ces procédés, et il fut convenu qu'on n'avait pas observé les formes strictement légales. Le consul délégua un élève consul, qui se rendit à bord, entre les mains de qui le capitaine remit les cinq prisonniers, que celui-ci livra ensuite à la police italienne.

» Je vous ai raconté longuement tous ces faits, parce qu'il me semble difficile qu'ils ne donnent pas lieu à quelque réclamation. Il semble à beaucoup de gens que l'autorité italienne aurait pu procéder avec un peu moins de brutalité, et ne pas envahir, comme elle l'a fait, un paquebot portant pavillon français. Qu'elle eût pris des mesures pour que les cinq brigands qu'elle cherchait ne lui échappassent pas, cela était naturel; mais elle avait mille moyens à employer pour ne pas mettre ainsi en suspicion la loyauté des officiers français, et le plus simple de tous était certainement d'aviser le consul de France, qui en a été averti alors que tous les actes blessants avaient été accomplis.

» Les cinq prisonniers ont été conduits en prison. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout cela a causé une assez vive émotion, et que, dans l'intérêt de la tranquillité des provinces méridionales, on est heureux de les avoir arrêtés. Ils avaient, dit-on, en se rendant en France, l'intention de gagner l'Allemagne.

M. RENAN JUGÉ PAR NAPOLÉON.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. E. Quinsac :

Sous ce titre : *la Vie de Jésus*, M. Renan vient de publier un livre qui fait grand bruit et qui est la négation de la divinité du fondateur du christianisme.

Selon M. Renan, Jésus Christ était un homme de génie, mais ce n'était qu'un homme.

Voici une puissante réfutation qui s'élève contre cette thèse. Elle est datée de Sainte-Hélène, et elle est signée NAPOLÉON.

Un jour, le général Bertrand soutenait devant l'Empereur l'opinion que M. Renan vient d'exposer dans son livre. L'ancien maître du monde, devenu un grand philosophe, dont la magnifique intelligence, dégagée des ambitions humaines, planait sur tous les aspects du monde moral, interrompit le général par cette saisissante apostrophe : « Je me connais en hommes et je vous dis que Jésus n'est pas un homme. »

Puis, développant cette pensée avec une incomparable éloquence, il ajouta :

«... L'Évangile possède une vertu secrète, je ne sais quoi d'efficace, une chaleur qui agit sur l'entendement et qui charme le cœur. On éprouve à le méditer ce qu'on éprouve à contempler le ciel. L'Évangile n'est pas un livre, c'est un être vivant, avec une action, une puissance qui envahit tout ce qui s'oppose à son extension. Le voici sur cette table, ce livre par excellence (et ici l'Empereur le toucha avec respect), je ne me lasse pas de le lire, et tous les jours avec le même plaisir.

» Le Christ ne varie pas, il n'hésite jamais dans son enseignement et la moindre affirmation de lui est marquée d'un cachet de simplicité et de profondeur qui captive l'ignorant et le savant, pour peu qu'ils y prêtent leur attention.

» Nulle part, on ne trouve cette série de belles idées, de belles maximes morales qui défilent comme les bataillons de la milice céleste, et qui produisent dans notre âme le même sentiment que l'on éprouve à considérer l'étendue infinie du ciel tout resplendissant, par une belle nuit d'été, de l'éclat des astres.

» Non-seulement notre esprit est préoccupé, mais il est dominé par cette lecture, et jamais l'âme ne court risque de s'égarer avec ce livre.

» Une fois maître de notre esprit, l'Évangile captive notre cœur. Dieu même est notre ami, notre père et vraiment notre Dieu. Une mère n'a pas plus soin de l'enfant qu'elle allaite. L'âme, séduite par la beauté de l'Évangile, ne s'appartient plus. Dieu s'en empare tout-à-fait, il en dirige les pensées et les facultés : elle est à lui.

» Quelle preuve de la divinité de Jésus Christ! Avec un empire aussi absolu, il n'a qu'un seul but, l'amélioration spirituelle des individus, la pureté de la conscience, l'union à ce qui est vrai, la sainteté de l'âme.

» Enfin, et c'est mon dernier argument, il n'y a pas de Dieu dans le ciel, si un homme a pu concevoir, exécuter avec un plein succès le dessein gigantesque de dérober pour lui le culte suprême en usurpant le nom de Dieu. Jésus est le seul qui l'ait osé. Il est le seul qui ait dit clairement : *Je suis Dieu!* Ce qui est bien différent de cette affirmation : *Je suis un*

Dieu! ou de cette autre : *Il y a des dieux*. L'histoire ne mentionne aucun autre individu qui se soit qualifié lui-même de ce titre de dieu dans le sens absolu. La Fable n'établit nulle part que Jupiter et les autres dieux se soient eux-mêmes divinisés. C'eût été, de leur part, le comble de l'orgueil et une monstruosité, une extravagance absurde. C'est la postérité, ce sont les premiers despotes qui les ont déifiés. Tous les hommes étant d'une même race, Alexandre a pu se dire le fils de Jupiter. Mais toute la Grèce a souri de cette supercherie, et, de même, l'apothéose des empereurs romains, n'a jamais été une chose sérieuse pour les Romains. Mahomet et Confucius se sont donnés simplement pour des agents de la divinité. La déesse Égérie, de Numa, n'a jamais été que la personnification d'une inspiration puisée dans la solitude des bois. Les dieux Brahma, de l'Inde, sont une invention psychologique.

» Comment donc un juif, ilôt l'existence historique est plus avérée que toutes celles des temps où il a vécu, lui seul, fils d'un charpentier, se donne-t-il tout d'abord pour Dieu même, pour l'Être par excellence, pour le Créateur des êtres? Il s'arroge toutes les sortes d'adoration; il bâtit son culte de ses mains, non avec des pierres, mais avec des hommes. On s'extasie sur les conquêtes d'Alexandre : eh bien, voici un conquérant qui confisque à son profit, qui unit, qui incorpore à lui-même, non pas une nation, mais l'espèce humaine. Quel miracle!

» L'âme humaine, avec toutes ses facultés, devient une annexe de l'existence du Christ.

» Et comment? Par un prodige qui surpasse tout prodige.

» Il veut l'amour des hommes, c'est-à-dire ce qu'il est le plus difficile au monde d'obtenir, ce qu'un sage demande vainement à quelques amis, un père à ses enfants, une épouse à son époux, un frère à son frère, en un mot le cœur : c'est là ce qu'il veut pour lui, l'exige absolument et réussit tout de suite. J'en conclus la divinité.

» Alexandre, César, Annibal, Louis XIV, avec tout leur génie, ont échoué. Ils ont conquis le monde et ils n'ont pu parvenir à avoir un ami. Je suis peut-être le seul de nos jours qui aime Annibal, César, Alexandre.... Le grand Louis XIV, qui a jeté tant d'éclat sur la France et dans le monde, n'avait pas un ami dans tout son royaume, même dans sa famille. Il est vrai, nous aimons nos enfants; pourquoi? Nous obéissons à un instinct de la nature, à une volonté de Dieu, à une nécessité que les bêtes elles-mêmes reconnaissent et remplissent; mais, combien d'enfants qui restent insensibles à nos caresses, à tant de soins que nous leur prodiguons! Combien d'enfants ingrats! Vos enfants, général Bertrand, vous aiment-ils? Vous les aimez et vous n'êtes pas sûr d'être payé de retour... Ni vos bienfaits,

ni la nature ne réussiront jamais à leur inspirer un amour tel que celui des chrétiens pour leur Dieu! Si vous venez à mourir, vos enfants se souviendraient de vous en dépensant votre fortune sans doute; mais vos petits-enfants sauraient à peine si vous avez existé. Et vous êtes le général Bertrand, et nous sommes dans une île, et vous n'avez d'autre distraction que la vue de votre famille!

» Le Christ parle, et désormais les générations lui appartiennent par des liens plus étroits plus intimes que ceux du sang, par une union plus intime, plus sacrée, plus impériale que quelque union que ce soit. Il allume la flamme d'un amour qui fait mourir l'amour de soi, qui prévaut sur tout autre amour.

» A ce miracle de sa volonté comment ne pas reconnaître le Verbe créateur du monde!

» Les fondateurs de religion n'ont même pas eu l'idée de cet amour mystique qui est l'essence du christianisme sous le beau nom de charité.

» C'est qu'ils n'avaient garde de se lancer contre un écueil, c'est que dans une opération semblable, *se faire aimer*, l'homme porte en lui-même le sentiment profond de son impuissance.

» Aussi le plus grand miracle du Christ, c'est le règne de la charité. Lui seul, il est parvenu à élever le cœur des hommes jusqu'à l'invisible, jusqu'au sacrifice du temps; lui seul, en créant cette immolation, a créé un lien entre le ciel et la terre. Tous ceux qui croient sincèrement en lui ressentent cet amour admirable, surnaturel, supérieur; phénomène inexplicable, impossible à la raison et aux forces de l'homme, feu sacré donné à la terre par ce nouveau Prométhée, dont le temps, ce grand destructeur, ne peut ni user la force, ni limiter la durée... Moi, Napoléon, c'est ce que j'admire davantage, parce que j'y ai pensé souvent. Et c'est ce qui me prouve absolument la divinité du Christ.

» J'ai passionné des multitudes qui mouraient pour moi. (A Dieu ne plaise que je forme aucune comparaison entre l'enthousiasme des soldats et la charité chrétienne, qui sont aussi différents que leur cause!) Mais, enfin, il fallait ma présence, l'électricité de mon regard, mon accent, une parole de moi : j'allumais le feu sacré dans les cœurs. Certes, je possède le secret de cette puissance magique qui enlève l'esprit; mais je ne saurais le communiquer à personne. Aucun de mes généraux ne l'a reçu ou deviné de moi; je n'ai pas davantage le secret d'éterniser mon nom et mon amour dans les cœurs, et d'y opérer des prodiges sans le secours de la matière.

» Maintenant que je suis à Sainte-Hélène, maintenant que je suis seul et cloué sur ce roc, qui bataille et conquiert des empires pour moi? Où sont les courtisans de mon infortune? Pense-t-on à moi? Qui se remue pour moi en Europe? Qui m'est demeuré fidèle? Où sont

noirs abruptes sont tapissés d'herbes, de joncs marins; quelques arbustes même y poussent, des torrents grondent au fond. Par éphémisme, sans doute, on les appelle des *ravines*, et le domaine où Maxime venait d'entrer leur a emprunté ce nom.

Comme il traversait une pelouse au milieu de laquelle se dressait un if somptueux et qu'ornaient aux extrémités quatre petites corbeilles de terre où s'épanouissaient des roses, des pensées et du ré-éda, Maxime aperçut sous une tonnelle de chèvrefeuille une jeune fille qui reprit du filage; elle avait l'air triste et pensif.

Il se dirigea vers elle. Elle entendit le bruit de ses pas et se leva.

C'était une belle personne, un charmant type de femme, une de ces vignettes poétiques où la grâce se marie à la simplicité, la délicatesse à la force.

Elle était blanche et rosée comme une neige caressée par un rayon de soleil; sa taille svelte et bien cambrée avait à la fois de la souplesse et de la majesté; ses traits offraient une harmonie si douce et si pure qu'ils semblaient être la forme préférée que doit revêtir une âme d'ange pour se glisser en ce monde; elle avait des yeux d'un bleu pâle, vaporeux et suave qu'on regardait difficilement sans se sentir

ému et charmé. Une couronne de cheveux blonds, d'une nuance idéale et d'une finesse merveilleuse, auréolait son front et y projetait comme un reflet de nacre.

Elle était du reste vêtue avec une parfaite modestie; aucune coquette ne cherchait à relever l'humilité presque monacale de sa robe de toile grise et de son bonnet de mousseline unie.

— Camille, lui dit Maxime en entrant sous la tonnelle, je viens d'avoir avec mon oncle une explication décisive. Je ne serai pas son héritier.

La jeune fille pâlit.

— Votre père, reprit le jeune homme, va sans doute reprendre la parole conditionnelle qu'il m'avait engagée.

— Je le crains, répondit-elle d'un ton oppressé. Dieu m'est témoin, cependant, que la perspective d'une fortune ne peut rien sur mes sentiments, et que, pour être heureuse, il n'est nul besoin que je sois riche un jour.

— Vous êtes une sainte, Camille! aussi n'est-ce pas seulement de l'amour, mais de l'adoration que vous m'inspirez!

— Ne me parlez pas ainsi, Maxime! ce langage excessif ne saurait me convenir. Je ne suis pas une

sainte; je suis, au contraire, une pécheresse bien coupable, car je vous ai avoué que je vous aimais, et j'aurais dû vous le cacher, mon ami.

— Ne vous repentez pas de ce qui m'a comblé de joie, chère enfant! Il doit y avoir des bénédictions au ciel pour les belles créatures comme vous, qui peuvent d'un mot causer une si grande félicité!

— Taisez-vous, par grâce! la violence de vos sentiments m'inspire par où des craintes sur leur durée. Vous m'embêtez d'aimer trop, Maxime, pour aimer longtemps avec une tendresse soutenue. Prenez garde, la force de l'amour résiste peut-être plus dans le calme que dans l'exaltation.

— Rassurez-vous, amie! Mon cœur est enthousiaste, mais il n'est ni mobile ni inconstant. En se livrant à vous, il s'est donné à jamais. Je veux que vous soyez le culte de ma vie et que nulle autre créature sur la terre ne puisse vous consacrer un dévouement égal au mien.

Disant cela avec une indicible ardeur, il s'était emparé des mains de la jeune fille et y imprimait énergiquement ses lèvres. Le sein de Camille battait d'un mouvement précipité; ses yeux, où brillait une larme, enveloppaient Maxime d'un rayonnement de reconnaissance. Elle parvint à maîtriser son émotion

et fut la première à revenir au sentiment réel de la situation.

— Nous oublions, dit-elle d'un ton de mélancolie, que notre avenir est encore un problème. Tant que mon père n'aura pas consenti à notre union, je ne dois attendre ni vos protestations ni vos serments. Allez donc voir-là, Maxime, et tâchez de le disposer en votre faveur. Je vous promets, moi, de joindre mes efforts aux vôtres pour le décider à réaliser notre mutuelle espérance.

— Mais s'il est sourd à nos prières, s'il résiste à mon désespoir, que devrai-je faire? Que résoudrez-vous vous-même?

— La volonté paternelle, si rigoureuse qu'elle soit, est une loi suprême à mes yeux. Je puis en gémir, mais non m'insurger contre elle.

— Quoi! s'écria l'impétueux jeune homme, vous vous y soumettez; même si elle vous ordonne d'épouser Martin Scaër!

VI.

Camille tressaillit, elle n'avait pas prévu cette formidable réplique. Elle réfléchit un moment, puis elle répondit avec la dignité triste et douce qui caractérisait sa charmante personne:

mes amis? — Oui, deux ou trois, que votre fidélité immortalise, vous partagez, vous consolent mon exil. »

Ici la voix de l'Empereur prit un accent particulier d'ironique mélancolie et de profonde tristesse.

Où, notre existence a brillé de tout l'éclat du diadème et de la souveraineté, — et la vôtre, Bertrand, réfléchissait cet éclat, comme le dôme des Invalides, doré par nous, réfléchit les rayons du soleil. Mais les revers sont venus; l'or peu à peu s'est effacé; la pluie du malheur et des outrages dont on m'abreuve chaque jour en emporte les dernières parcelles. Nous ne sommes plus que le plomb, général Bertrand, et bientôt je serai de la terre. Telle est la destinée des grands hommes, telle a été celle de César et d'Alexandre! Et l'on nous oublie! et le nom d'un conquérant, comme celui d'un empereur, n'est plus qu'un thème de collège! Nos exploits tombent sous la fêrule d'un pédant qui nous insulte ou nous loue.

Que de jugements divers on se permet sur le grand Louis XIV! — A peine mort, le grand roi lui-même fut laissé seul dans l'isolement de sa chambre à coucher de Versailles, négligé par ses courtisans et peut-être l'objet de leur risée. Ce n'était plus leur maître, c'était un cadavre, un cerceuil, une fosse et l'horreur d'une éminente décomposition.

Encore un moment... voilà mon sort et ce qui va m'arriver à moi-même.

Assassiné par l'oligarchie anglaise, je meurs avant le temps, et mon cadavre va aussi être rendu à la terre pour y devenir la pâture des vers. Voilà la destinée très-prochaine du grand Napoléon! — Quel abîme entre ma misère profonde et le règne éternel du Christ, préché, aimé, adoré, vivant dans tout l'univers! — Est-ce là mourir? N'est-ce pas plutôt vivre? — Voilà la mort du Christ, voilà celle de Dieu. »

Nouvelles Diverses.

Les journaux du canton de Vaud annoncent qu'il circule en ce moment en Suisse des pièces fausses de différentes valeurs, savoir :

1° Des pièces de 20 fr. à l'effigie de l'Empereur Napoléon III, millésime 1860, en argent doré;

2° Des pièces de 5 fr. en étain à l'effigie de Louis XVIII, millésime 1825;

3° Des pièces de 5 fr. également en étain, à l'effigie de Louis-Philippe et au millésime de 1835;

5° Des pièces de même valeur et du même métal à l'effigie de Louis-Napoléon Bonaparte, et au millésime de 1852.

Les pièces d'étain sont très-faciles à reconnaître, soit au toucher, soit à cause de l'imperfection des empreintes; quant à celles de 20 fr. en argent doré, elles se distinguent sur-

— Je m'interdis de penser que, après avoir refusé de me rendre heureuse, mon père n'ot assez impitoyable pour m'imposer le malheur. Je croirais donc manquer au respect que je lui dois, si je prévoyais quelle sera ma conduite dans le cas impossible, selon moi, où il m'indiquerait l'ordre de contracter un mariage odieux!

— Ah! Camille, Camille! je vous trouve bien raisonnable, bien résignée! je tremble que votre amour ne soit plus faible que votre raison, qu'il ne succombe aux suggestions intéressées qui tenteront de le réduire! Mais, je vous le jure, reprit-il avec un geste de colère, je ne me laisserai pas aisément arracher celle qui est ma vie et mon âme! Mon sang aura coulé jusqu'à la dernière goutte avant que Camille ne devienne la femme d'un autre.

— Ne vous tourmentez donc pas ainsi, impatient que vous êtes, Camille est plus résolue qu'on ne le pense, et plus fidèle à son cœur qu'il ne lui convient de le montrer. Allez, Maxime, et croyez en moi.

Elle prononça ces mots avec une fierté serene qui décelait une force cachée. Son accent, d'ordinaire un peu voilé, eut une vibration soudaine. Maxime en demeura stupéfait. Par un mouvement de joie spontanée, il allait se jeter aux pieds de Camille

tout par leur légèreté. Sans être fixée sur l'importance de cette émission frauduleuse, l'administration croit devoir la porter à la connaissance du public pour prévenir l'introduction en France des pièces fausses dont l'existence est signalée.

Lettre importante à tous.

La Chapelle, Paris, 1 décembre 1862.

Monsieur, — Pendant huit mois, j'avais des vomissements journaliers et des coliques horribles, mauvaises digestions, insomnies; j'ai dépensé neuf cents francs en médecines, et, loin d'y trouver des soulagements, je déprimais à vue d'œil, ayant perdu 40 livres de chair; sans espoir de guérison, je commençai il y a huit jours à prendre la *Revalescière* Du Barry. Dès les premiers repas de cette délicate farine de santé, les vomissements et coliques cessèrent, le sommeil revint et ma digestion se fait maintenant à ma plus grande satisfaction.

— FRANÇOIS SILVAIN, 4, rue Jean-Robert. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16.; 6 kil., 32 fr.; 12. kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôts à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean, 25; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (457)

CANAL DE CRAPONNE.

LE CANAL D'IRRIGATION DE CRAPONNE (près Marseille) dont la concession a été donnée à perpétuité par Henri II à l'immortel ingénieur Adam de Craponne, est à la veille de recevoir un développement considérable. Une société composée d'hommes les plus honorables se constitue actuellement pour tirer de cette œuvre remarquable tout le parti qu'elle comporte.

Son capital est de 800,000 fr., divisé en actions de 500 fr.

Le premier versement n'est que de 125 fr. et ainsi de suite, de mois en mois.

Le capital à employer actuellement n'est que de 400,000 fr. et les revenus actuels du canal s'élèvent à 35,000 fr.; aussi les actions sont-elles assurées de toucher immédiatement en janvier un intérêt au moins de 5 0/0.

Mais, avant trois ans, ce revenu sera triplé par suite des arrosages nouveaux dont les demandes se manifestent de toutes parts.

A partir de 1866, la compagnie remboursera au pair par tirage au sort le capital de chaque action, et l'ex-actionnaire continuera néanmoins de recevoir à perpétuité tous les dividendes.

Disons enfin que ces actions seront cotées de suite à la Bourse de Marseille.

Les actions du canal de Craponne offrent

lors-qu'elle lui fit remarquer que deux hommes sortaient du vieux manoir.

Ces deux hommes étaient Bamalec et Martin Seaër. Maxime s'avança vers eux, il s'inclina devant le premier et s'adressa au second qu'un imperceptible salut.

— Allez m'attendre au salon, lui dit le père de Camille. Je vous y rejoins dans un instant.

— Un dernier mot à mon cher Bamalec et je vous le renvoie, ajouta Martin Seaër en souriant avec obsequiosité.

Le jeune homme ne parut point touché de cette bonne grâce hypocrite. Il s'empressa de gagner la maison.

Bamalec était un homme de cinquante ans bien revêtu, brun, gras et court, d'une complexion très-sanguine, ayant le cou dans les épaules et le visage apoplectique. Il portait une veste de bourreau, une casquette de chasse en velours usé et des sabots.

(La suite au prochain numéro.)

donc cette très-rare exception : qu'en y souscrivant, on s'intéresse dans une chose qui existe, une entreprise en plein produit. On peut en outre les comparer à de véritables obligations foncières; elles leur sont même supérieures en ce que leur revenu progressera chaque année, et qu'il est assuré à perpétuité, MÊME APRÈS LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL A L'ACTIONNAIRE.

La souscription est ouverte à Paris, chez MM. Lefranc et C^o, banquiers, caisse et journal du *Crédit public*, 20, rue Saint-Marc, à Paris.

En province, verser à leur crédit chez les correspondants indiqués dans chaque journal, ou aux succursales de la Banque de France. — A. PRÉVOST.

Chronique Locale.

Hier, vers deux heures du soir, un violent incendie s'est déclaré à la ferme de Terre-boue, commune de St-Lambert. L'éloignement de cette ferme a empêché que cette nouvelle n'arrivât assez promptement en ville; quand on l'a connue il n'était déjà plus temps: tout était consumé.

M. Kiener, chef de gare, informé de ce sinistre, y a conduit les pompes de la gare et tout son personnel.

Aussitôt, M. Kiener a attaqué le feu avec une habileté remarquable. Mais tout le zèle et les efforts de ses employés étaient paralysés par le manque d'eau. M. Kiener a fait alors occuper la maison incendiée par ses hommes d'équipe.

Malgré tant de travail le sieur Jean Coulon, fermier, a perdu toutes les récoltes qui étaient dans sa grange, et son grenier, ses foins, des gerbes, et beaucoup d'instruments aratoires. Il n'était pas assuré et reste dans le dénûment le plus complet avec cinq enfants en bas âge.

M. le Sous-Préfet de Saumur, qui s'est transporté sur les lieux du sinistre, a aussitôt ouvert une souscription en faveur de cette famille.

La maison était assurée à la C^o des Assurances générales.

On ne sait encore à quoi attribuer cet incendie; il paraît certain cependant que la malveillance y est étrangère. Le feu a commencé par la grange et s'est communiqué au grenier du corps de ferme.

Nous apprenons que la session des conseils généraux doit s'ouvrir le lundi 21 août dans tous les départements de l'Empire.

MM. les préfets viennent d'être invités à faire leur présentation pour la nomination des présidents des conseils généraux.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Angers, le 27 juin 1863.

A MM. les sous-préfets et maires du département.

Messieurs,

M. le général commandant la subdivision de Maine-et-Loire m'informe, à la date du 25 juin courant, qu'en vertu d'une décision récente de S. Exc. le ministre de la guerre, des militaires pourront être mis à la disposition des cultivateurs qui en auraient besoin pour les travaux des champs, à défaut d'un nombre suffisant d'ouvriers civils.

M. le général ajoute que MM. les commandants de place d'Angers de Saumur et de Cholet sont, d'après ses ordres, chargés de satisfaire, dans les proportions compatibles avec les intérêts du service, aux demandes des cultivateurs et d'indiquer à ceux-ci les conditions auxquelles les travailleurs militaires seront accordés.

Je vous prie de vouloir bien porter à la connaissance de vos administrés les dispositions de la présente circulaire.

Agréez, Messieurs, etc.

Le Préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur à l'honneur de prévenir ses administrés qu'en vertu d'un décret de l'Empereur, en date du 22 juin 1863, la liberté complète du commerce de la Boulangerie a été proclamée.

En conséquence, à partir du 1^{er} septembre prochain, le pain cessera d'être taxé par l'autorité municipale, et sera vendu à prix débattu entre le boulanger et le consommateur.

Le Maire saisit cette circonstance pour rappeler de nouveau à ses administrés que le pain se vend au poids comme toute autre denrée, et que l'acheteur ne doit jamais prendre livraison sans peser ce qu'on lui vend, quelle que soit la forme du pain exposé en vente.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 juillet 1863.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, le 18 juillet 1863, 7 h. du matin.

L'Empereur a reçu la dépêche suivante qui lui a été adressée de Palais-Belle-Ile par son officier d'ordonnance, M. le marquis de Califfet, arrivé du Mexique à bord du paquebot *La Vera-Cruz*.

L'officier d'ordonnance de l'Empereur en mission à Sa Majesté :

SIRE,

Le 31 mai dernier, à l'approche de la division Bazaine, l'ex-président Juárez, craignant d'être pris, s'est enfui à la hâte avec quelques troupes se dirigeant sur San-Louis de Potosi.

Le général Bazaine a fait occuper la ville où le général en chef a fait son entrée le 10 juin, à la tête de l'armée et accompagné du ministre de France, du général Almonte. L'enthousiasme était au comble. Cette marche triomphale au milieu de 200,000 habitants, aux cris de *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive l'intervention française!* a produit une grande sensation dans tout le pays.

Je suis chargé de présenter à Votre Majesté : 1° Cinq drapeaux et 15 fanions pris à l'ennemi à l'assaut de San Pablo Del Monte. 2° Des clefs en argent de la ville de Mexico. Elles sont offertes à Votre Majesté par la municipalité de cette ville. 3° Une lettre du général en chef à S. A. le Prince Impérial. 4° Un petit canon rayé de trois avec son affût et son approvisionnement pour 30 coups. Ce canon, pris à Puebla, est offert à S. A. par l'armée du Mexique.

Certifié conforme :

Le Sous-Préfet de Saumur,

V^o O'NEILL DE TYRONNE.

Bucharest, 17 juillet. — Un combat a eu lieu avant-hier sur la frontière de Bessarabie, entre les Roumains et un détachement polonais venu en armes de Turquie.

Turin, 17 juillet. — Il résulte des récits des journaux que le préfet de Gènes a procédé à l'arrestation des cinq brigands qui se trouvaient à bord de l'*Aunis*, sans attendre la réponse du ministère qui était négative.

Suivant l'*Italie*, le préfet de Gènes pourrait bien être blâmé et même révoqué. — Havas.

AVIS.

Route impériale n° 158 de Bordeaux à Rouen.

TRAVERSE DE MONTREUIL-BELLAY.

ACQUISITION DE TERRAIN.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 5 mai 1841, donne avis que l'administration vient d'acquiescer, des propriétaires dont les noms suivent, les terrains ci-après désignés, nécessaires à l'élargissement de la route

impériale n° 138, de Bordeaux à Rouen, dans la traverse de la ville de Montreuil-Bellay, savoir :

Des sieur et dame Ribayron (Claude) et Marie Crochet, son épouse, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur, une portion de maison, située ville de Montreuil Bellay, section n° du plan cadastral, contenant 75 mètres 52 cen-

timètres, estimée à raison de 3 francs le mètre..... 225 fr. 96 c.

Indemnité pour dommages et reconstruction 364 64
Ensemble..... 590 60

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme ci-dessus mentionnée devront se faire connaître au secrétariat de

la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. (Loi du 3 mai 1841, art. 21.)

Hôtel de la Sous-Préfecture de Saumur, le 15 juillet 1863.

Le Sous-Préfet,
V^e O'NEILL DE TYRONE.

VACANCES DE 1863.

Français, latin, grec; — préparation au baccalauréat et aux écoles et bourses de l'Etat; — leçons particulières et en ville.

M. RIGAL, professeur, à la pension de Nantilly.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 juillet 1863, à midi, En l'étude de M^e CLOUARD,

1^e Une maison, au Coudray-Macouard;

2^e Et 40 ares de terre labourable et vigne en six morceaux, aux Ruaux, aux Bruyères, en Virée, à la Haie-Grielle, commune du Coudray, et au Preaudeau, commune de Courchamps.

S'adresser à M. Louis PATRY, au Pont-Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire. (459)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

pour la St Jean prochaine.

Une MAISON à Saumur, rue des Paiens, occupée aujourd'hui par M. Lambert.

Et de suite,

Une MAISON à Saumur, rue des Paiens, occupée en dernier lieu par M^{me} veuve Ducamp.

S'adresser audit M^e CLOUARD. (440)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

Une CLOSERIE, à Saint-Lambert-des-Levés, vis-à-vis la Mairie; maison neuve; un hectare de terre en jardinage; terrain propre à bâtir au midi de la levée;

Et une MAISON, à Saumur, rue de la Visitation, n° 88.

Le tout appartenant à M. et M^{me} Gonnin-Pineau, de Tours.

S'adresser audit M^e CLOUARD. (389)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, et M^e CHAPIN, notaire à Angers.

A VENDRE
LA TERRE DE NAZÉ,

à 8 kilom. de Saumur (Maine-et-Loire).

Cette terre, parfaitement boisée, contient 57 hectares 7 ares.

Château entièrement neuf, style gothique, entouré de douves; parc à hautes futaies; prés, vignes, terres arables.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au château de Nazé et à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (326)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

33 ARES DE BELLE VIGNE, au Van-Langlais, auprès du cimetière de Bagneux, commune de Bagneux, joignant Million au midi, Marinier au nord, M. Rochat au couchant, M. Pilot au levant; ladite parcelle entourée de murs en partie, avec une petite maison entièrement neuve.

S'adresser à M. Joussetin, serrurier, sur les Ponts, ou à M^e LEROUX, notaire.

Toutes facilités pour les paiements. (452)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE PROPRIÉTÉ, Située à Chaintres, commune de Dampierre.

Appartenant à M. Perrineau. Maison de maître, vastes servitudes, grandes caves. Enclos contenant 49 ares environ, parfaitement arboré.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser à M^e Leroux, notaire, et pour visiter les lieux à la propriété. (363)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'adjudication, le 26 juillet 1863, à midi, en l'étude de M^e LEROUX, Ensemble ou séparément.

1^e UNE GRANDE MAISON, entièrement neuve, occupée par un café et un hôtel, parfaitement achalandés, tenus par M. Duclos;

2^e UN TERRAIN, y adjoignant, ayant façade sur la rue de l'Ancienne-Gare;

Le tout situé en face la gare des voyageurs, au coin de la route de Rouen et de la rue de l'Ancienne-Gare.

La maison est d'un revenu de 4,800 francs, susceptible d'augmentation

Le terrain n'est point loué et pourra être vendu par lots, au gré des acquéreurs.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On traitera avant l'adjudication.

Cabinet d'affaires de Ch. CORMERY, à Saumur.

A VENDRE

BELLE MAISON DE CAMPAGNE, A environ 4 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. CORMERY. (455)

A VENDRE
OU A LOUER,

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANGEUX. (412)

A LOUER

VASTES MAGASINS ET TERRAINS

Situés quai St-Nicolas, Dépendant de l'établissement des bains.

S'adresser à M. PERSEVAULT, 10, rue de la Petite-Bilange, ou sur les lieux; et à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (588)

AVEC L'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT.

Nouvel Emprunt d'Autriche de l'année 1860.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 1^{er} AOUT 1863.

Il contient les gains-primes de 750,000, 425,000, 62,500, 50,000 francs, etc. Le moindre gain est de 1,500 francs.

Une action pour ce tirage coûte 40 fr., demi-action 20 fr., quart d'action 10 fr. Pour 100 francs, on recevra 2 actions et 3/4, et pour 200 francs, on recevra 6 actions.

Chaque action porte le chiffre d'une série et aussi celui d'un numéro. Le paiement des mises peut être adressé au soussigné, en timbres de poste, jusqu'à la concurrence de 40 francs; au-dessus, en mandats sur Paris, ou toute autre ville de commerce, en billets de Banque, par lettre chargée, ou aussi l'autoriser à faire traite à vue.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste du tirage. S'adresser directement à l'Agent général: Frédéric Sintz, à Francfort-sur-Mein.

P.-S. — Listes et renseignements gratuits, pour tous emprunts autorisés des Gouvernements. (423)

A partir du 5 juillet courant.

CORRESPONDANCE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS,

Chez L.-P. CHATELAIS, à Saumur,

Rue d'Orléans, près l'Hôtel de Londres.

FACTAGE ET CAMIONNAGE.

BUREAU CENTRAL

Expédiant la Grande Vitesse au même prix qu'à la Gare.

SERVICES DE ROULAGE

SUR CHOLET,

Tous les jours.

Desservant la Vendée.

SUR BRESSUIRE,

Tous les deux jours.

Desservant les Deux-Sèvres.

A LOUER
DE SUITE,

PREMIER ÉTAGE,

Quai de Limoges, 147,

Maison de M. FOUCQUES.

S'adresser à M. PERREAU-BOUGE, quai de Limoges, 145. (415)

LE CABINET D'AFFAIRES
DE

M. VICTOR FAYET

est toujours rue des Payens, 12.

Ouverture de 9 h. à 5 h.

Succursale à Angers, rue Besnardière, 8. (385)

UNE MAISON de quincaillerie demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

M^{me} BAUDIN

Dentiste,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'elle demeure toujours, depuis deux ans, place de l'Hôtel-de-Ville, 10, sur le Marché aux Légumes, à Saumur. (492)

M^e BODIN, avoué à Saumur, DEMANDE UN CLERC. (452)

L'ENCRE INOXYDANTE

DE PASQUIER,

Pharmacien à Saumur, est sans contredit, la meilleure de toutes les encres. — Prix, pour les bureaux, 1 fr. 25 c. le litre. (440)

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MICHEL, d'Als. Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, p^r 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 JUILLET.			BOURSE DU 17 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 65	»	»	68 60	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	97 15	»	»	97 25	»	»
Obligations du Trésor.	450	2 50	»	448 75	»	1 25
Banque de France.	3405	»	»	3405	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1330	»	»	1330	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1265	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier.	1185	1 25	»	1172 50	»	12 50
Comptoir d'esc. de Paris.	750	5	»	750	»	»
Orléans (estampillé).	1017 50	»	7 50	1025	1 25	»
Orléans, nouveau.	826 25	»	3 75	827 50	10	»
Nord (actions anciennes).	990	»	»	987 50	»	2 50
Est.	501 25	1 25	»	498 50	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	1030	»	»	1030	»	»
Midi.	672 50	10	»	672 50	»	»
Ouest.	531 25	»	1 25	533 75	2 50	»
Genève.	477 50	»	»	480	2 50	»
Dauphiné.	470	»	»	470	»	»
Ardennes.	465	»	»	465	»	»
Algériens.	500	»	»	500	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1765	»	»	»	»	2 50
Canal de Suez.	528 75	3 75	»	527 50	»	1 25
Transatlantiques.	540	»	»	535	»	5
Autrichiens.	447 50	»	2 50	450	2 50	»
Sud-Autrich.-Lombards.	571 25	3 75	»	568 75	»	2 50
Victor-Emmanuel.	418 75	3 75	»	418 75	»	»
Russes.	423 75	»	»	425	1 25	»
Romains.	435	2 50	»	435	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	723 75	»	»	650	5	»
Saragosse.	697 50	»	»	695	»	2 50
Portugais.	520	»	1 25	520	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.]						
Nord.	306 25	»	»	306 25	»	»
Orléans.	305	»	»	303 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	303 75	»	»	303 75	»	»
Ouest.	296 25	»	»	295	»	»
Midi.	300	»	»	298 75	»	»
Est.	293 75	»	»	296 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.
En mairie de Saumur, le